

De: Eric Vandaele eric.vandaele@wanadoo.fr
Objet: Fwd: Services vétérinaires : La Commission européenne soutient les vétérinaires français dans leur liberté de choix professionnel
Date: 14 juin 2021 à 08:50
À:
CCi: Eric Vandaele eric.vandaele@wanadoo.fr



Services vétérinaires : La Commission européenne soutient les vétérinaires français dans leur liberté de choix professionnel

Paris, le 11 juin 2021. La Commission européenne a adressé ce mercredi 9 juin une lettre de mise en demeure à la France, l'invitant à aligner sa législation nationale dans le domaine des services vétérinaires sur les règles de l'UE en matière de services. Dans une lettre adressée aux autorités françaises, la Commission précise que cela « met en évidence le caractère injustifié et disproportionné de la législation française en ce qui concerne les exigences relatives à la détention du capital et la structure de gestion, ainsi que l'obligation d'affiliation à l'ordre français des vétérinaires. »

L'interprétation de la Commission corrobore l'élan de modernisation de la profession avec aujourd'hui près de 11% des vétérinaires en exercice qui ont rejoint un groupe en France.

SYNGEV, nouvelle association des groupes d'établissements vétérinaires, accueille favorablement cette décision qui donne une légitimité à son action et du crédit aux arguments que ses membres portent depuis plus d'un an auprès de l'ensemble des parties prenantes. « Une nouvelle étape s'ouvre, une opportunité pour rassurer les équipes de nos structures sur la stabilité de leur futur et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier : la médecine et le bien-être animal. » selon **Emeric Lemarignier, président de SYNGEV**

Le secteur doit s'emparer de cette décision pour construire collectivement l'avenir de la profession vétérinaire dans sa pluralité. Chaque structure, indépendante ou rattachée à un groupe, a son rôle à jouer dans la chaîne du système de santé animale. C'est cette complémentarité, entre l'ensemble des acteurs et la diversité des choix professionnels, qui assure un bon fonctionnement de l'écosystème. **SYNGEV appelle les parties prenantes à un dialogue constructif afin de clarifier au plus vite cette**

prenantes a un dialogue constructif afin de clarifier au plus vite cette situation dans l'intérêt des animaux, des possesseurs et des vétérinaires.

Pour **Pierre Tardif, secrétaire général** « La querelle au sein de la profession n'a que trop duré. Il est temps de s'atteler ensemble à la transformation du métier vétérinaire, d'assurer la permanence et la continuité des soins sur l'ensemble du territoire et de garantir l'amélioration du bien-être des animaux de compagnie. »

CONTACT PRESSE

MATHIAS NIRMAN - Chefcab - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

A propos

Créée le 3 mai 2021, SYNGEV est la nouvelle association représentative des groupes d'établissements vétérinaires, et de leurs employés, en France. Forte d'un maillage territorial important et d'une connaissance fine des enjeux du secteur, ses premiers membres sont Argos Vétérinaire, AniCura et IVC Evidensia qui accompagnent 127 établissements de soins vétérinaires sur tout le territoire. Son ambition est d'offrir les meilleurs soins possibles aux animaux de compagnie en facilitant l'exercice des vétérinaires au quotidien et en améliorant le bien-être animal, en coordination avec l'ensemble des parties prenantes de la profession. Sa présentation officielle est prévue courant juin.

© 2021 SYNGEV

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)